

# Avoir un sapeur-pompier dans son entreprise



SDIS - Entreprise

“ Un sapeur-pompier volontaire dans son entreprise, c'est un atout sécurité ! ”

## Objectifs

- Participer à la vie locale comme acteur solidaire, en préservant le tissu social et le réseau d'entraide à moindre coût,
- Reconnaître l'intérêt des sapeurs-pompiers volontaires.

## Fonctionnement

Librement négociée et conclue entre l'employeur public ou privé et le SDIS, la convention de disponibilité constitue le document de référence. Elle :

- Veille à s'assurer de la compatibilité de la disponibilité avec les nécessités du fonctionnement de l'entreprise ou du service public,
- Offre des possibilités d'aménagement selon la situation professionnelle du volontaire,
- Précise les activités et conditions ouvrant droit aux « autorisations d'absence »,
- Détermine un seuil d'absence au-delà duquel les nouvelles autorisations d'absence donnent lieu à des compensations financières,
- Fixe les modalités de formations obligatoires pour le SPV.

## Atouts

- Faire un acte de civisme.
- Bénéficier d'avantages fiscaux et compensations financières pour l'entreprise.
- Avoir un atout sécurité et secours dans son entreprise car le SPV est un secouriste formé et formateur, capable d'identifier les facteurs de risques et réagir immédiatement en cas d'accident ou de sinistre.

L'employé / sapeur-pompier volontaire exerce ses missions de secours en parallèle de son activité professionnelle. Outre les actions de prévention et de secours qu'il peut assurer au sein de l'entreprise, il peut contribuer à la continuité des secours de proximité en cas d'accord entre son employeur et le SDIS.

Outils et avantages offerts aux employeurs publics et privés :  
[www.pompiers.fr](http://www.pompiers.fr) ↓



Culture Sécurité,  
une action du  
dispositif...



Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain  
1 rue Joseph Bernier | CS 60048 | 01002 Bourg-en-Bresse Cedex  
T 04 74 32 13 00 | [securite@ain.cci.fr](mailto:securite@ain.cci.fr) [www.ain.cci.fr](http://www.ain.cci.fr)  
Contact : **Commandant Martial FOISSOTTE**, Chargé de mission Culture Sécurité

Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain  
200 avenue du Capitaine Dhonne | CS 80030  
01001 Bourg-en-Bresse Cedex | [www.sdis01.fr](http://www.sdis01.fr)  
T04 37 62 15 10 | [communication.em@sdis01.fr](mailto:communication.em@sdis01.fr)